

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : F-60017

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2020-11-18

Version 8

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit Encre aqueuse pour Impika Compact/Evolution/Reference
Référence 106R02664
IMPIKA A0004982
Kits: 497N03465, 497N05548

Couleur Noir

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d' encre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox France
33 rue des Vanesses CS
30026 Villepinte
95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter Quality, Sécurité & Environment
Director
Téléphone +33 01 55 85 67 81
Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safetysheets.business.xerox.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

| | |
|--|-------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 |
|--|-------------|

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbol(s)

FDS n° : F-60017

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2020-11-18

Version 8

**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger**Conseils de prudence**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

2.3 Autres dangers

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges**

| Nom chimique | % en poids | Numéro CAS | No.-CE | Classification (Règ. 1272/2008) | Mentions de danger | Numéro d'enregistrement REACH |
|-------------------------------------|------------|------------|-----------|--|--------------------------------------|-------------------------------|
| Eau | 50-60 | 7732-18-5 | 231-791-2 | -- | -- | -- |
| Glycérine | 20-30 | 56-81-5 | 200-289-5 | -- | -- | -- |
| Noir de carbone | 1-10 | 1333-86-4 | 215-609-9 | -- | -- | 01-2119384822-32-0065 |
| 2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol | 2.5-3 | 143-22-6 | 205-592-6 | Eye Dam. 1 | H318 | -- |
| 2-pyrrolidone | >3 | 616-45-5 | 210-483-1 | Eye Irrit 2 Reprotox 1B | H319 H360 | -- |
| 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one | <0.05 | 2634-33-5 | 220-120-9 | Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1 | H302 H315 H318 H317 H400 | -- |

Texte intégral des énoncés H: voir section 16**Remarque**

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact oculaire

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute

FDS n° : F-60017

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2020-11-18

Version 8

| | |
|-----------------------------|---|
| Contact avec la peau | lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste |
| Inhalation | Laver à l'eau chaude et au savon, Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste |
| Ingestion | Amener la victime à l'air libre, Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Toxicité aiguë**

| | |
|-------------------|---|
| Yeux | Irritant pour les yeux |
| Peau | Peut provoquer une irritation |
| Inhalation | Peut provoquer une irritation des voies respiratoires |
| Ingestion | Ne pas ingérer |

Effets chroniques

Toxicité chronique En cas de contacts répétés, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles

Symptômes principaux

Une exposition excessive peut provoquer:
Irritation oculaire
Irritation cutanée

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter les symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) en particulier

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Point d'éclair > 93 °C / > 199 °F

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

FDS n° : F-60017

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2020-11-18

Version 8

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte, Empêcher le produit de pénétrer les égouts

6.4 Référence à d'autres sections

Ne pas jeter les déchets à l'égout

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter le contact avec la peau et les yeux, Mettre en place une ventilation adaptée, Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec prudence

7.3 Utilisations finales particulières

Imprimante à jet d'encre

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

| Nom chimique | TLV ACGIH | Union européenne |
|-----------------|--------------|------------------|
| Noir de carbone | TWA: 3 mg/m³ | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Mesures de protection individuelle, telles que l' emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de protection

Protection des mains Gants de protection.

Protection de la peau et du corps Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.

FDS n° : F-60017

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2020-11-18

Version 8

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | | |
|--|-------------------------------|----------------|--------------|
| Aspect | Opaque | Odeur | Léger/légère |
| État physique | Liquide | Couleur | Noir |
| pH | 8 | | |
| Point d'éclair | > 93 °C | / | > 199 °F |
| Point de fusion / congélation | Sans objet | | |
| Point/intervalle d'ébullition | Aucune information disponible | | |
| Point de ramollissement | Sans objet | | |
| Taux d'évaporation | Aucune information disponible | | |
| Inflammabilité | Ininflammable | | |
| Limites d'inflammation dans l'air | Aucune information disponible | | |
| Limites d'explosivité | Aucune donnée disponible | | |
| Pression de vapeur | Aucune information disponible | | |
| Densité de vapeur | Aucune information disponible | | |
| Densité | Aucune information disponible | | |
| Densité | 1.1 g/cm ³ | | |
| Hydrosolubilité | Soluble dans l'eau | | |
| Coefficient de partage | Aucune information disponible | | |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune information disponible | | |
| Température de décomposition | Indéterminé(e)(s) | | |
| Viscosité | Aucune information disponible | | |
| Propriétés explosives | Non-explosif | | |
| Propriétés comburantes | Sans objet | | |

9.2 Autres informations

Aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

FDS n° : F-60017

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2020-11-18

Version 8

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Informations sur le produit
Irritation Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit.
 Irritant pour les yeux et la peau

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|-------------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Glycérine | 12600 mg/kg (Rat) | 10 g/kg (Rabbit) | 570 mg/m³ (Rat) 1 h |
| Noir de carbone | 15400 mg/kg (Rat) | 3 g/kg (Rabbit) | |
| 2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol | 5300 mg/kg (Rat) | 2000 mg/kg (Rabbit) | |
| 2-pyrrolidone | 6500 mg/kg (Rat) | 2000 mg/kg (Rabbit) | 80 ppm (Rat) 8 h |
| 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one | 1020 mg/kg (Rat) | | |

Toxicité chronique**Cancérogénicité**

Voir « Autres données » dans cette section.

| Nom chimique | CIRC |
|-----------------|------|
| Noir de carbone | 2B |

Autres informations

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». La classification se base sur des études d'évaluation du noir de carbone pur sous forme libre. No processo de fazer este produto, a pequena quantidade de negro de carbono é disperso num líquido e não é expresso como "livre" negro de fumo. Portanto, esta classificação não se aplica a este produto.

Autres effets toxiques**Sensibilisation**

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

Tératogénicité

Aucune information disponible

Effets sur certains organes cibles

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

FDS n° : F-60017

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2020-11-18

Version 8

11.2 Information on other hazards

Propriétés de perturbation endocrinienne Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune information disponible

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Considérations relatives à l'élimination

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

Code de déchets du CED

08 03 12*

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 UN/ID No

Non réglementé

FDS n° : F-60017

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2020-11-18

Version 8

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2020-11-18

Remarque sur la révision sections de la FDS mises-à-jour, 13

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils supplémentaires

Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

FDS n° : F-60017

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-02-20

Date de révision 2020-11-18

Version 8

| Nom chimique | Le Royaume Uni | Irlande | France | Allemagne | Les Pays-Bas |
|-----------------|---|--|---------------------------|---------------------------|--------------|
| Glycérine | STEL 30 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ | | TWA 10 mg/m ³ | AGW 200 mg/m ³ | |
| Noir de carbone | STEL 7 mg/m ³ TWA 3.5 mg/m ³ | TWA 3 mg/m ³ STEL 15 mg/m ³ | TWA 3.5 mg/m ³ | | |

| Nom chimique | Belgique | Suisse | Autriche | Hongrie | République tchèque |
|-----------------|--------------------------|--|----------|---------|--|
| Glycérine | TWA 10 mg/m ³ | SS-C** TWA 50 mg/m ³ STEL 100 mg/m ³ | | | TWA 10 mg/m ³ Ceiling 15 mg/m ³ |
| Noir de carbone | TWA 3 mg/m ³ | | | | TWA 2.0 mg/m ³ |

| Nom chimique | Espagne | Portugal | Italie | Grèce | Roumanie |
|-----------------|---------------------------|------------------------------------|--------|---|----------|
| Glycérine | TWA 10 mg/m ³ | TWA 10 mg/m ³ | | TWA 10 mg/m ³ | |
| Noir de carbone | TWA 3.5 mg/m ³ | TWA 3.5 mg/m ³ C(A4) | | TWA 3.5 mg/m ³ STEL 7 mg/m ³ | |

| Nom chimique | Pologne | Danemark | Suède | Finlande | Norvège |
|-----------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|---|---|
| Glycérine | TWA 10 mg/m ³ | | | TWA 20 mg/m ³ | |
| Noir de carbone | TWA 4 mg/m ³ | TWA 3.5 mg/m ³ | TLV 3 mg/m ³ | TWA 3.5 mg/m ³ STEL 7 mg/m ³ | TWA 3.5 mg/m ³ STEL 7 mg/m ³ |

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.